

Quelle pension alimentaire verser

Par karl, le 07/08/2008 à 15:02

bonjour, j'ai 3 enfants avec ma compagne, et une fille d'un premier mariage pour qui je verse 213 euros/mois. je gagne 1500 euros nets/mois, ma compagne n'a pas de revenus à part la CAF mais est hébergée gratuitement par sa mère. Quelle pension devrais-je verser pour mes 3 enfants (en fait le troisième est à naître) si nous nous séparons ?

Par domi, le 07/08/2008 à 20:26

C'est le JAF qui prendra la décision en tenant compte de la situation de chacun! Domi

Par karl, le 08/08/2008 à 09:17

N'y a-t'il pas moyen d'avoir une estimation, même approximative?

Par domi, le 08/08/2008 à 09:24

Absolument pas , seul le JAF décidera quand il aura tous les éléments en main ! Domi

Par karl, le 08/08/2008 à 10:00

Merci. Suis-je obligé de prendre par un avocat (moi ou ma compagne) pour passer devant le JAF ?

Par domi, le 08/08/2008 à 10:30

Ce n'est pas obligatoire puisque vous n'êtes pas mariés ,mais tout dépend des relations avec votre compagne .Arrivez vous à vous entendre sur le montant de PA, sur la garde des enfants...? vous pouvez consulter un conseiller juridique gratuitement en mairie (renseignez vous sur les jours et les horaires de reception), il vous apportera déjà des réponses .Perso je vous conseillerai tout de même de prendre un avocat ... Domi

Par karl, le 08/08/2008 à 16:10

réponses utiles, merci Domi